

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 136/02

ÉFAI – 020298 – MDE 13/006/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES PAR LAPIDATION

IRAN Ferdows B (f)
 Sima (f)

Londres, le 9 mai 2002

Selon certaines sources, les deux femmes nommées ci-dessus auraient été condamnées à être lapidées à mort.

Selon des informations reçues récemment par Amnesty International, Sima, qui a été condamnée à la mort par lapidation en janvier 2002, attend actuellement en prison d'être exécutée.

Le journal iranien *Entekhab* a indiqué le 24 avril qu'une femme appelée Ferdows B avait été condamnée à une peine de douze ans d'emprisonnement suivie d'une condamnation à mort par lapidation. Une autre femme qui avait été condamnée à des peines similaires a été lapidée à mort en mai 2001 après avoir purgé une peine de huit ans d'emprisonnement à la prison d'Evin à Téhéran. Elle avait été reconnue coupable d'adultère et de « *corruption sur terre* ».

On ignore les charges exactes retenues contre Sima et Ferdows B ; on ne dispose d'aucune information sur leur procès et on ignore également si elles ont été autorisées à faire appel.

Deux autres femmes auraient été condamnées à mort par lapidation il y a un an mais on ignore si les sentences ont été exécutées. En mai 2001, une femme dont l'identité n'a pas été indiquée a été condamnée à être lapidée à mort pour meurtre. En juin 2001, une autre femme désignée simplement sous le nom de Robabeh a été condamnée à 50 coups de fouet suivis d'une lapidation à mort (voir l'EXTRA 05/01 - MDE 13/023/01 du 11 juillet 2001).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La lapidation à mort d'une femme à Téhéran en mai 2001 est l'une des deux lapidations à mort d'une femme en Iran dont on ait eu connaissance cette année-là. En juillet 2001, Maryam Ayoubi a été lapidée à mort dans la prison d'Evin pour adultère et meurtre (voir l'EXTRA 05/01 - MDE 13/023/01 du 11 juillet 2001). Au moins 35 personnes ont été exécutées en Iran depuis le début de l'année 2002.

Le Code pénal iranien prévoit la peine de mort par lapidation pour les *hodoud* (crimes contre la volonté de Dieu) dont font partie l'adultère et la prostitution. Le Code pénal précise quel type de pierres il faut utiliser. L'article 104 dispose en effet : « *Les pierres utilisées pour infliger la mort par lapidation ne devront pas être grosses au point que le condamné meure après en avoir reçu une ou deux ; elles ne devront pas non plus être si petites qu'on ne puisse leur donner le nom de pierre.* » Il en ressort clairement que le but de l'exécution par lapidation est d'infliger à la victime une douleur atroce avant sa mort, ce qui fait de cette peine un châtiment cruel, inhumain et dégradant.

La Commission des droits de l'homme des Nations unies a exprimé il y a quelques jours sa préoccupation face à « *la poursuite des exécutions [en Iran], apparemment sans considération pour les garanties internationalement reconnues, en particulier des exécutions publiques et particulièrement cruelles telles que la lapidation* » (Document ONU - ECN.4/2002/L.33 - paragraphe 5 b. - 11 avril 2002).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en langue persane, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles deux femmes, Ferdows B et Sima, ont été condamnées à la mort par lapidation et exhortez les autorités à commuer ces sentences immédiatement ;
- demandez plus de précisions sur leur procès et cherchez à savoir si ces deux femmes ont été autorisées à interjeter appel ;
- demandez ce qu'il est advenu de Robabeh et de la femme inconnue qui a été condamnée à mort en mai 2001 ; demandez que la condamnation à mort de ces deux femmes soit immédiatement commuée ;

- soulignez que la peine capitale, à plus forte raison par lapidation, constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant, qui s'apparente à une forme de torture et qu'elle est par conséquent contraire aux dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie ;
- proclamez votre opposition inconditionnelle à la peine de mort quelle que soit l'infraction pour laquelle elle est prononcée parce que ce châtement constitue la violation ultime du droit à la vie.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Ayatollah Khamenei, Téhéran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Courriers électroniques : webmaster@wilayah.org (sur la ligne « Objet » (*subject*) indiquez : « *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom* »)

Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency
Hojjatoleslam Sayed Mohammad Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : President Khatami, Téhéran, Iran

Courriers électroniques : khatami@president.ir

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Téhéran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Head of the Judiciary, Téhéran, Iran

Fax : + 98 21 879 6671 (Merci de vous montrer persévérant, car l'obtention de cette ligne peut se révéler difficile ; indiquez : « *care of Director of International Affairs, Judiciary* »)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : www.efai.org*